

**NOM :**

**Prénom :**

**COTISATIONS 2020**

A régler avant le 31 janvier 2020 s.v.p.

PAIEMENT :	Comptant	Paiement 4 mois	Paiement 12mois
Individuel -40 ans	1000,00€ TTC	1020,00€ TTC	1040,00€ TTC
Individuel	1820,00€ TTC	1830,00€ TTC	1850,00€ TTC
Individuel semainier	1500,00€ TTC	1520,00€ TTC	1535,00€ TTC
Ménage -40 ans	1500,00€ TTC	1620,00€ TTC	1640,00€ TTC
Ménage	2900,00€ TTC	2960,00€ TTC	2980,00€ TTC
Ménage semainier	2450,00€ TTC	2490,00€ TTC	2510,00€ TTC
Sénior +77 ans (au 01.01)	1505,00€ TTC	1520,00€ TTC	1535,00€ TTC
Scolaire -18 ans	140,00€ TTC	150,00€ TTC	155,00€ TTC

TOTAL COTISATION (1) = \_\_\_\_\_

**Divers :**

Location Voiturette à l'année 700,00€ x = \_\_\_\_\_  
Casier Vestiaire bois 50,00€x = \_\_\_\_\_  
TOTAL DIVERS (2) = \_\_\_\_\_

**Association sportive :**

Pour être membre du club, la licence et la cotisation à l'A.S sont obligatoires

Adulte (54,00€+20,00€) 74,00€x = \_\_\_\_\_  
Joueur de 19 à 25 ans (30,00€+20,00€) 50,00€x = \_\_\_\_\_  
Joueur entre 13 et 18 ans (19,00€+15,00€) 34,00€x = \_\_\_\_\_  
Joueur moins de 13 ans (16,00€+5,00€) 21,00€x = \_\_\_\_\_  
TOTAL DIVERS (3) = \_\_\_\_\_

**TOTAL (1+2+3)= \_\_\_\_\_ €**

**Mode de paiement :**

1. Règlement au comptant : joindre un chèque d'un montant de .....€
2. Prélèvements automatiques en 4 fois sur compte bancaire ou 4 chèques. La licence et la carte associative seront ajoutées au prélèvement du 15/01/20 :

Cotisation 25% +licence et carte associative :..... € au 15/01/20

.....€ au 15/03/20

..... € au 15/06/20

.....€ au 15/08/20

**En cas de règlement en plus de 4 fois, le règlement sera fait uniquement par prélèvement.**

3. Prélèvements bancaires en 12 fois (tous les 15 du mois).

**ATTENTION : Si vous n'étiez pas en prélèvement en 2018. Nouvelle norme bancaire. En cas de prélèvement (cas 2 et 3), nous vous demandons de nous fournir un RIB. Conformément à la nouvelle disposition bancaire, nous serons dans l'obligation de vous faire signer un mandat de prélèvement SEPA. Celui sera établi dès votre acceptation de prélèvement.**

# AVANTAGES MEMBRES

Toutes les cotisations annuelles sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et doivent être réglées au plus tard le 31 janvier 2020.

**Toute cotisation non-réglée au 28 février 2020 (en totalité ou partiellement) sera automatiquement majorée de 10%**

## POUR VOUS

Mise à disposition gratuite des chariots manuels

50 % de réduction sur les green-fees 18 trous pour vos invités toute l'année

Tarif voiturette : 30€

10% de remise sur la restauration\*

10% de remise au PRO-SHOP sur stock magasin \*\*

**NGF PARTENAIRE LE CLUB : CARTE GOLD « Le Club » offerte.**



**Cette carte vous offre 50% de réduction sur l'ensemble des golfs partenaires LE CLUB**

Et

## Une Assurance interruption d'abonnement

Le contrat couvre le remboursement de l'abonnement annuel acheté auprès du golf et non consommé lorsque l'assuré doit interrompre son abonnement en cas de survenance après la date de début de l'abonnement de l'un des évènements suivants :

1 : Incapacité de pratiquer le golf pendant plus de 30 jours consécutifs par suite de maladie grave, accident corporel grave, grossesse si contre-indication ou complication.

2 : Mutation professionnelle de l'assuré à plus de 50 km de son club de golf.

3 : Licenciement économique

4 : Garantie acquise pour le conjoint de l'assuré qui interrompt si ce dernier se retrouve seul pour participer aux activités

5 : en cas de divorce de l'assuré ou séparation de corps enregistré au greffe du tribunal à condition que la date de l'enregistrement soit postérieure à la date de la souscription de l'abonnement.

6 : Décès

*\*(Remise accordée aux membres uniquement sur la brasserie et les consommations)*

*\*\* (article supérieur à 20.00€. Hors promotion et solde)*